

PAUL TAPIE

1926-1996

La *Revue belge de droit constitutionnel* a envers le Premier Président Paul Tapie une dette précieuse de reconnaissance.

Dès la création, il y aura bientôt trois ans, de la revue, le Premier Président Tapie ne lui ménage pas ses encouragements. Il lui fait l'honneur de participer à son conseil scientifique. Et, faut-il le préciser ?, il ne conçoit pas cette tâche comme une activité protocolaire. Au jour le jour, il apporte aux membres du comité de rédaction des avis, des commentaires, des suggestions. Que l'on me permette de dire simplement : toujours pertinents et donc toujours précieux.

Le Premier Président Tapie a vu éclore notamment, avec plaisir, une chronique administrative. Une partie de l'œuvre constitutionnelle des formations de jugement et des formations consultatives de l'institution qu'il présidait était ainsi sortie de l'oubli. De la sorte, les fonctions du Conseil d'Etat se dessinaient plus clairement. La portée des avis et des arrêts prenait un nouveau relief. Comment ne pas s'en réjouir ?

Le Premier Président Tapie n'a cessé d'encourager les membres de la grande « maison » de la rue de la Science, et spécialement les plus jeunes, à publier — dans des conditions de déontologie qu'il ne manquait pas de rappeler — leurs avis, leurs analyses et, pourquoi pas ?, leurs points de vue.

Mieux que quiconque, il mesurait le prix du dialogue entre l'Université et les institutions de justice. Serait-il présomptueux de chercher à inscrire plus encore la démarche de la *Revue belge de droit constitutionnel* dans la perspective qu'il a ainsi tracée ? Il l'a fait avec l'élégance mais aussi la fermeté qui le caractérisait. Mais toujours de manière magistrale. Cette leçon ne peut être perdue.

Francis DELPÉRÉE